



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 13 - JANVIER 2022

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2022

PREFECTURE
- Cabinet/SIDPC
DDTM
- SHBD
DDETSPP
- SPSE

SOMMAIRE

PREFECTURE

Cabinet/SIDPC

- Arrêté préfectoral n° SIDPC-2022-01-21-01 fixant la liste des usagers du service prioritaire de l'électricité en cas de délestages sur les réseaux publics d'électricité1

DDTM

SHBD

- Arrêté préfectoral n° 2022-0001 portant dérogation aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées13

DDETSPP

SPSE

- Arrêté n° DDETSPP-SPSE-2021-030 portant avis de classement de la commission de sélection d'appel à projets pour la création d'un foyer de jeunes travailleurs de 60 places à Carcassonne15

- Arrêté n° DDETSPP-SPSE-2021-031 autorisant la création d'un foyer de jeunes travailleurs de 60 places à Carcassonne, géré par la Fédération Audoise des Oeuvres Laïques (n° FINESS : 110786159)16



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
d'Occitanie**

**ARRETE PREFECTORAL n° SIDPC-2022-01-21-01
fixant la liste des usagers du service prioritaire de l'électricité
en cas de délestages sur les réseaux publics d'électricité**

**LE PRÉFET DE L'AUDE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le code de l'énergie et notamment l'article R 323-36 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 juillet 1990 modifié fixant les consignes générales de délestages sur les réseaux électriques ;
- VU** la circulaire du ministère de l'industrie du 16 juillet 2004 relative à l'organisation en matière de délestage lié aux aléas climatiques ;
- VU** la circulaire interministérielle du 21 septembre 2006 relative à l'inscription des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté préfectoral SIDPC-2019-08-01-01 du 7 août 2019 fixant la liste des usagers du service prioritaire de l'électricité en cas de délestages sur les réseaux publics d'électricité ;
- VU** le décret du 17 février 2021 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude ;
- VU** les consultations des services effectuées le 2 novembre 2021 ;
- VU** la réponse de la Direction Inter Régionale de la Mer Méditerranée en date du 3 novembre 2021 ;
- VU** la réponse de l'Agence Régionale de Santé en date du 29 novembre 2021 ;
- VU** la réponse du Conseil Départemental en date du 1^{er} décembre 2021 ;
- VU** la réponse de l'aéroport de Carcassonne en date du 1^{er} décembre 2021 ;
- VU** la réponse de Vinci Autoroutes en date du 3 décembre 2021 ;
- VU** la réponse de la mission concessions hydroélectriques de la DREAL en date du 3 décembre 2021 ;
- VU** la réponse de l'unité inter-départementale Aude - Pyrénées-Orientales de la DREAL en date du 9 décembre 2021 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Les usagers inscrits sur la liste prioritaire ci-annexée, définis à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 1990 modifié, bénéficient d'un service prioritaire d'alimentation électrique si des délestages sont nécessaires.

ARTICLE 2 :

Les usagers inscrits sur la liste supplémentaire ci-annexée, définis à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 1990 modifié, bénéficient, en raison de leur situation particulière et dans la limite des disponibilités en énergie électrique, d'un service prioritaire d'alimentation électrique par rapport aux autres usagers si des délestages sont nécessaires.

ARTICLE 3 :

Les usagers inscrits sur la liste de reletage ci-annexée, peuvent bénéficier dans le cas prévu à l'article 5 ter de l'arrêté ministériel du 5 juillet 1990 modifié d'un reletage prioritaire.

ARTICLE 4 :

Les gestionnaires des réseaux publics d'électricité de l'Aude doivent informer par tous moyens appropriés et le plus longtemps possible à l'avance les usagers concernés par les délestages.

ARTICLE 5 :

Les usagers inscrits sur les listes définis aux articles 1 et 2 du présent arrêté seront avisés de leur inscription et des conditions dont elle est assortie par le service interministériel de défense et de protection civile du département.

ARTICLE 6 :

L'arrêté préfectoral SIDPC-2019-08-01-01 du 7 août 2019 fixant la liste des usagers du service prioritaire de l'électricité en cas de délestages sur les réseaux publics d'électricité du département de l'Aude est abrogé.

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée aux gestionnaires des réseaux publics d'électricité de l'Aude.

Carcassonne, le 21 janvier 2022

Le Préfet,

Thierry BONNIER

Annexe 1

Service prioritaire d'alimentation électrique en cas de délestages - Liste prioritaire 01/2022 AUDE

Commune	Identification des usagers	Adresse	Code Postal	Distributeur	Catégorie
BARBAIRA	TEREGA	Station de recompression – rond 6113	11800	ENEDIS	I1
CARCASSONNE	CENTRE HOSPITALIER GENERAL de CARCASSONNE	1060 chemin de la madeleine CS 40001	11010	ENEDIS	S1
CARCASSONNE	BIODOC	92 bis route de Bram 11000 CARCASSONNE	11000	ENEDIS	S1
CARCASSONNE	CBL	54 BD JEAN JAURES	11000	ENEDIS	S1
CARCASSONNE	BIODOC	445 RUE MAGELLAN	11000	ENEDIS	S1
CARCASSONNE	Laboratoire BLUCHE GUILHEM SARCOS	36 Bd Jean Jaurès	11000	ENEDIS	S1
CARCASSONNE	Laboratoire QUALIBIO (BLANC & LANCON)	2 AV MARECHAL JUIN	11000	ENEDIS	S1
CARCASSONNE	POLYCLINIQUE MONTREAL	Rte de Bram	11000	ENEDIS	S1
CARCASSONNE	Transfusion Sanguine EFS Méditerranée	5 Rue Mazagran	11000	ENEDIS	S1
CARCASSONNE	Unité Auto Dialyse AIDER du Centre Hospitalier Général Antoine Gayraud	1060 chemin de la madeleine CS 50067	11890	ENEDIS	S1
CASTELNAUDARY	CENTRE HOSPITALIER - Castelnaudary	23 av Monseigneur Delangle BP20	11400	ENEDIS	S1
CASTELNAUDARY	LABO CARBAILLIANCE	7 QUAI DU PORT	11400	ENEDIS	S1
CASTELNAUDARY	Laboratoire BIOLAURAGAIS (MANTION & MARTY)	30 place de la Liberté	11400	ENEDIS	S1
LEUCATE	Phare du Cap Leucate	Chemin Phare	11370	ENEDIS	E1
LEZIGNAN	BIODOC	28 RUE DES ROMARINS	11200	ENEDIS	S1
LEZIGNAN	CENTRE HOSPITALIER Lézignan	bd Pasteur	11200	ENEDIS	S1
LEZIGNAN	Laboratoire BLUCHE GUILHEM SARCOS	5 Square Marcellin Albert	11200	ENEDIS	S1

LIMOUX	Unité Auto Dialyse - AIDER Hôpital local Limoux-Quillan	17 rue Madeleine Brès	11300	ENEDIS	S1
LIMOUX	LABO BIODOC	16 AV OSCAR ROUGE	11300	ENEDIS	S1
LIMOUX	Unité Auto Dialyse - AIDER-Rés.Ladeveze	Rte d'Alet	11300	ENEDIS	S1
MONTREDON LES CORBIERES	HOPITAL PRIVE DU GRAND NARBONNE	1 RUE DU PROFESSEUR CHRISTIAN BARNARD	11100	ENEDIS	S1
NARBONNE	AREVA NC	Rte de Moussan	11100	ENEDIS	I1
NARBONNE	CENTRE HOSPITALIER GENERAL	Bd Docteur Lacroix BP824	11100	ENEDIS	S1
NARBONNE	Laboratoire GROS & BRETTE	2, rue Thiers	11100	ENEDIS	S1
NARBONNE	Laboratoire du CENTRE HOSPITALIER GENERAL	Bd Docteur Lacroix BP 824	11100	ENEDIS	S1
NARBONNE	POLYCLINIQUE Le Languedoc	Avenue Côte des Roses	11100	ENEDIS	S1
NARBONNE	Transfusion Sanguine EFS Méditerranée	31 Rue Rabelais	11100	ENEDIS	S1
NARBONNE	Unité Auto Dialyse - AIDER Clinique les Genets	12 Rue Michel Ange	11100	ENEDIS	S1
NARBONNE	Unité Auto Dialyse - AIDER Les Jardins Conviviales	10 Quai d'Alsace	11100	ENEDIS	S1
PORT LA NOUVELLE	PORT DE PORT-LA-NOUVELLE - ALIGNEMENT A 292°15' - FEU ANTERIEUR	Capitainerie de Port la Nouvelle 1571 avenue de la Mer	11210	ENEDIS	E1
PORT LA NOUVELLE	PORT DE PORT-LA-NOUVELLE - ALIGNEMENT A 292°15' - FEU POSTERIEUR	Cimenterie Lafarge, avenue de l'Occitanie	11210	ENEDIS	E1
PORT LA NOUVELLE	CIMENTERIE LAFARGE	Avenue Occitanie	11210	ENEDIS	I1
QUILLAN	Laboratoire HAUTE VALLEE DE QUILLAN (HASSAN)	6 place Salengro	11500	RMEE QUILLAN	S1
SIGEAN	Laboratoire MEDILAB 66 (MATHIEU ESTRADE)	46 Ave Port La nouvelle	11130	ENEDIS	S1

TREBES	Unité Auto Dialyse - AIDER	ZA de l'Europe - Rond Point de l'Europe - route de Narbonne	11800	ENEDIS	S1
--------	----------------------------	---	-------	--------	----

Annexe II

Service prioritaire d'alimentation électrique en cas de délestages - Liste supplémentaire 01/2022 – AUDE

Commune	Identification des usagers	Adresse	Code Postal	Distributeur	Catégorie
ALAIGNE	Maison d'accueil spécialisée du RAZES d'Alaigne ASM	route de Villelongue	11240	ENEDIS	S2
BADENS	Clinique Miremont	CHEMIN DE LA MUETTE	11800	ENEDIS	S2
BRAM	Centre Educatif Sainte Gemme	Domaine de Ste Gemme	11150	ENEDIS	S2
CAPENDU	Institut Médico Educatif I.M.E.P	18 avenue Carcassonne	11700	ENEDIS	S2
CARCASSONNE	Aéroport	Route de Montréal	11000	ENEDIS	I2
CARCASSONNE	Compagnie de gendarmerie	1 avenue Général Leclerc	11000	ENEDIS	D2
CARCASSONNE	Groupement de gendarmerie	81 avenue Henry Gout	11000	ENEDIS	D2
CARCASSONNE	Hôtel de Police	4 Bd Barbés	11000	ENEDIS	D2
CARCASSONNE	Maison d'Arrêt	3 avenue Général Leclerc	11000	ENEDIS	D2
CARCASSONNE	Préfecture	52 rue jean Bringer	11000	ENEDIS	D2
CARCASSONNE	SDIS(CODIS)	rue Aristide Berges	11000	ENEDIS	D2
CARCASSONNE	Clinique du Sud Centre de Repos et Convalescence	CHEMIN de la MadeleineZAC ROUTE de Montredon	11000	ENEDIS	S2
CARCASSONNE	CLINIQUE VERDEAU PAILLES	1690 CHEM DIT LES PIECES	11000	ENEDIS	S2
CARCASSONNE	Clinique Psychiatrique de la cité	14 rue du Jardin Beaumetz	11000	ENEDIS	S2
CASTELNAUDARY	La Lauragaise	ZI rue Henry Becquerel	11400	ENEDIS	I2
CASTELNAUDARY	Centre médico-psychologique	38 rue de l'horloge	11400	ENEDIS	S2
CASTELNAUDARY	ASM Les Rosiers	15, rue de la Fontasse	11400	ENEDIS	S2
CHALABRE	Centre de Repos et Convalescence Christina	avenue Rhin et Danube	11230	ENEDIS	S2
CHALABRE	Chalabre USLD	Les Hauts de Bon Accueil	11230	ENEDIS	S2
CONQUES SUR ORBIEL	Maison de Repos - La Vernède	Rte de Villalier	11600	ENEDIS	S2

DURBAN CORBIERES	USLD ASM Costes 1	3 RUE DU STADE	11360	ENEDIS	S2
JOUCOU	Centrale hydro EDF JOUCOU	auxiliaire consommation	11140	ENEDIS	I2
JOUCOU	Centrale hydro EDF JOUCOU	auxiliaire production	11140	ENEDIS	I2
LIMOUX	Sous Préfecture Limoux	12 rue du palais	11300	ENEDIS	D2
LIMOUX	MONIER	Rte St Polycarpe	11300	ENEDIS	I2
LIMOUX	Centre Psychothérapique	2 rue bretonniere	11300	ENEDIS	S2
LIMOUX	HOPITAL LOCAL de Limoux-Quillan	Rue du docteur Roueylou	11300	RMEE QUILLAN	S2
LIMOUX	Hôpital psychiatrique	Chemin de Ronde	11300	ENEDIS	S2
LIMOUX	Maison de Santé (ASM) - secteur de psychiatrie	21 Chemin de Ronde	11300	ENEDIS	S2
LIMOUX	USLD ASM Limoux Badoc et Lapersonne	route de ST Polycarpe	11300	ENEDIS	S2
MONTREDON DES CORBIERES	S.E.A.C GUIRAUD FRERES	ZI Montredon Corbières	11100	ENEDIS	I2
NARBONNE	HAD LES GENETS	7 RUE MICHEL ANGE	11100	ENEDIS	S2
NARBONNE	SSR LES 4 FONTAINES	20 RUE NICOLAS LEBLANC	11100	ENEDIS	S2
NARBONNE	Hôtel de Police	1 rue Pierre Benet	11100	ENEDIS	D2
NARBONNE	Sous Préfecture Narbonne	Boulevard Général de Gaulle	11100	ENEDIS	D2
NARBONNE	Port de plaisance de Narbonne-Plage – Feu de jalonnement	Pleine Vue sur Mer Phare de la Falaise	11100	ENEDIS	E2
NARBONNE	Site ENEDIS de St Crescent		11100	ENEDIS	I2
NARBONNE	Centre Hospitalier Général Service Psychiatrie	Place Barra	11100	ENEDIS	S2
NARBONNE	Maison d'accueil spécialisée La Pinède	Domaine St Charles de Quatorze	11100	ENEDIS	S2
NENTILLA	Centrale hydro EDF NENTILLA	auxiliaire consommation	11140	ENEDIS	I2
PENNAUTIER	Maison d'accueil spécialisée de Maleville	Domaine de la Canarde	11610	ENEDIS	S2
PORT LA NOUVELLE	ELF ANTARGAZ	876, avenue Adolphe Turrel	11210	ENEDIS	I2
PORT LA NOUVELLE	EPPLN	1193 avenue Adolphe Turrel - CS 90049	11210	ENEDIS	I2
PORT LA NOUVELLE	FRANGAZ	BP42 - 1027, avenue Adolphe Turrel	11210	ENEDIS	I2
PORT LA NOUVELLE	CENTRE FRANCIS VALS	150 RUE FREDERIC DE GIRARD	11210	ENEDIS	S2
PRADELLES-CABARDES	Relais TDF	Site radioélectrique Pic de Nore	11380	ENEDIS	D2

**.Annexe III - LISTE DES USAGERS A RELESTER EN
PRIORITE- 01/2022- AUDE (au sens de l'article 5 ter de
l'arrêté ministériel du 5 juillet 1990)**

Commune	Identification des usagers	Adresse	Code Postal	Distributeur	Catégorie
ALET LES BAINS	Acropol Limoux FT- Ministère de l'Intérieur SZIC	St Salvayre	11580	ENEDIS	D3
ARZENS	Radiobalise « CR » de Roquelandepour l'aérodrome de Carcassonne	Domaine de Roquelande - Les Alauzes	11290	ENEDIS	E3
BELPECH	EHPAD LA GANARGUES	1 rue de curtis BP21	11420	ENEDIS	S3
BELPECH	SSIAD BELPECH	1 rue de curtis BP21	11420	ENEDIS	S3
BIZANET	EHPAD la Maison des Arbousiers (ADEF Résidence)	1 rue des Mailheuls (rue de la Barthe)	11200	ENEDIS	S3
BRAM	Maison de retraite " Résidence Frontenac"	Rue Diderot	11150	ENEDIS	S3
CAPENDU	EHPAD Les Figuières	4, rue de Figueres	11700	ENEDIS	S3
CAPENDU	IME CAPENDU	18 AV DE CARCASSONNE	11700		
CARCASSONNE	Acropol carcassonne CRS	57 Av général Leclerc	11000	ENEDIS	D3
CARCASSONNE	AFDAIM IME les hirondelles	90 Avenue Franklin Roosevelt	11000	ENEDIS	S3
CARCASSONNE	SSIAD CARCA AGGLO	1 RUE PIERRE GERMAIN	11000	ENEDIS	S3
CARCASSONNE	Centre Départemental d'accueil et de soins pour adolescents- Audoise Sociale et Médicale (ASM) -	28 rue de Belfort	11000	ENEDIS	S3
CARCASSONNE	EHPAD Béthanie Accueil	27 rue Ernest Renan	11000	ENEDIS	S3
CARCASSONNE	EHPAD Carmableu	27 rue Barbacane BP 7005	11000	ENEDIS	S3
CARCASSONNE	EHPAD Iéna	76 Allée d'IENA	11000	ENEDIS	S3
CARCASSONNE	EHPAD LE BASTION	4 bd du Commandant Roumens	11000	ENEDIS	S3
CARCASSONNE	EHPAD les Rives d'Ode	2, rue Joseph Anglade	11000	ENEDIS	S3
CARCASSONNE	Hôpital de jour - ASM	1 boulevard Marcou	11000	ENEDIS	S3

	(Audoise Sociale et Médicale)				
CARCASSONNE	Hôpital de Jour - ASM (Audoise Sociale et Médicale)	58 route Minervoise	11000	ENEDIS	S3
CARCASSONNE	Maison de retraite Le Marronnier	65 allée d'Iéna BP 584	11009	ENEDIS	S3
CARCASSONNE	Maison de retraite Les Oliviers	1 impasse des Champs	11000	ENEDIS	S3
CARCASSONNE	Station de potabilisation de Carcassonne - Usine de Maquens	Exploitant Lyonnaise des Eaux -Route de Ste Hilaire	11000	ENEDIS	D3
CARCASSONNE CEDEX	EHPAD Les Berges du Canal	78 route minervoise BP 10103	11022	ENEDIS	S3
CARCASSONNE	EHPAD PAYS DES 4VENTS	1820 CHEMIN DE LA MADELEINE	11000	ENEDIS	S3
CASSAIGNE	Acropol Serres Cassaigne TDF - Ministère de l'intérieur SZIC		11190	ENEDIS	D3
CASTELNAUDARY	Acropol Castelnaudary - Ministère de l'Intérieur SZIC	Château d'eau Ste Catherine - allée Nicolas Appert	11400	ENEDIS	D3
CASTELNAUDARY	EHPAD Le Castelou	10 rue René Cassin	11400	ENEDIS	S3
CASTELNAUDARY	Maison de retraite CH Castelnaudary	23 avenue Monseigneur de l'Angle	11400	ENEDIS	S3
CAUNES MINERVOIS	EHPAD Los Ainats	9bis avenue du stade	11160	ENEDIS	S3
CENNE MONESTIES	IME La Solo	Rte de Saissac	11170	ENEDIS	S3
COUIZA	EHPAD ASM - PLA DU MOULIN	81 RTE DES PYRENEES	11190	ENEDIS	S3
COUIZA	LES ESTAMOUNETS	CHEMIN DES COUSTAUSSA	11190	ENEDIS	S3
COURSAN	EHPAD Laetitia	1, avenue Marcel Senty	11110	ENEDIS	S3
CUXAC D'AUDE	EHPAD Château de la Bourgade - Les aînés de Cuxac	route de Salleles 2 ALLEE DES SAPINETTES	11590	ENEDIS	S3
CUXAC D'AUDE	Foyer d'accueil médicalisé Pech de la Clause (ANSEI handicapés)	Rue Pierre de Coubertin	11590	ENEDIS	S3
ESPERAZA	FONDATION GAUDISSARD	20 RUE ELIE SERMET BP50	11260	ENEDIS	S3

FANJEAUX	Maison de retraite J Loubes	POMME ROSE	11270	ENEDIS	S3
FLEURY d'AUDE	Station de potabilisation de Fleury - Usine de Puech de Labade	route cabannes à Saint Pierre	11560	ENEDIS	D3
GRUISSAN	EHPAD La Bonança	rue des genêts Les Grazeihets	11430	ENEDIS	S3
LA REDORTE	EHPAD Antinéa	allée du grand pin	11700	ENEDIS	S3
LEUCATE	Acropol Leucate – Ministère de l'Intérieur	Sémaphore Leucate Chemin du phare	11370	ENEDIS	D3
LEUCATE	EHPAD LA TRAMONTANE	rue de l'Aire- place du Château	11370	ENEDIS	S3
LEZIGNAN-CORBIERES	Clinique Les Oliviers - ASM	avenue des Corbières	11200	ENEDIS	S3
LEZIGNAN-CORBIERES	EHPAD du Centre Hospitalier Lézignan	rue Auguste Fourès	11200	ENEDIS	S3
LEZIGNAN-CORBIERES	Maison de retraite "La providence"	15 avenue de l'égalité	11200	ENEDIS	S3
LIMOUX	IME LES HIRONDELLES	RUE DU DOCTEUR SARDA LE TIVOLI	11300	ENEDIS	S3
LIMOUX	Centre de réadaptation Louis Cassan - ASM ARAGOU LES TILLEULS	PLACE DU 22 SEPTEMBRE	11300	ENEDIS	S3
LIMOUX	EHPAD le Soleil Levant	RUE LOU CIGAL	11300	ENEDIS	S3
LIMOUX	Station de potabilisation de Limoux – Traitement du Taich	Pompage chemin du Taich	11300	ENEDIS	D3
MONTOLIEU	EHPAD St Vincent	rue Ramel	11170	ENEDIS	S3
MONTREAL	Maison de retraite	15 rue haute	11290	ENEDIS	S3
MONTREAL	EHPAD MONTREAL	AVENUER DES PINS	11290	ENEDIS	S3
MONTREDON CORBIERES	EHPAD La Tour	1, Impasse de la Tour	11100	ENEDIS	S3
MONTREDON DES CORBIERES	SSIAD NARBONNE RURAL	17 AV DE LOUATE ZI PLEINE NORD	11100	ENEDIS	S3
MOUX	Acropol Moux Roque de Bouc – Ministère de l'Intérieur	Avenue de la Bade – lieu-dit Roc de Bouc	11700	ENEDIS	D3
NARBONNE	Acropol Narbonne La Clape	Antenne radio La Clape lieu dit La Ricadelle	11100	ENEDIS	D3
NARBONNE	AFDAIM IMP les hirondelles	40 Quai Valière	11100	ENEDIS	S3

NARBONNE	EHPAD PECH D ALCY	CH BP 824	11108	ENEDIS	S3
NARBONNE	Centre Louis Signoles	route de Marcorignan	11100	ENEDIS	S3
NARBONNE	EHPAD LE CLOS DE L ORCHIDEE	23 AV DES CONSTELLATIONS DOMAINE DE MONTPLAISIR	11000	ENEDIS	S3
NARBONNE	EHPAD VILLA DOMITIA	34 AV DU GENERAL LECLERC	11000	ENEDIS	S3
NARBONNE	EHPAD L'Oustal – Sarl l'Eau Vive	28 quai de Lorraine	11100	ENEDIS	S3
NARBONNE	EHPAD Les Pins VERTS	35 rue Emile Eudes	11100	ENEDIS	S3
NARBONNE	Maison de retraite SA Les Mimosas	4 rue des Arts	11100	ENEDIS	S3
NARBONNE	Station de potabilisation de Narbonne -Traitement Mélange Geysnières	chemin de Geysnières	11100	ENEDIS	D3
OUVEILLAN	EHPAD Dominique RIBES	23 mail Dal Bosc	11590	ENEDIS	S3
PENNAUTIER	EHPAD Les Romarins	8 bd Raymond Courrière	11610	ENEDIS	S3
PENNAUTIER	Foyer d'accueil médicalisé Les Romarins	8 bd Raymond Courrière	11610	ENEDIS	S3
PEPIEUX	IME Pépieux	rue du progrès	11700	ENEDIS	S3
PUILAURENS	Acropol Lapradelle -Ministère de l'Intérieur	Lapradelle-Puilaurens Km 1 Route des Fanges	11140	ENEDIS	D3
PORT LA NOUVELLE	EHPAD FRANCIS VALS	CHEMIN DES VIGNES BP71	11210	ENEDIS	S3
QUILLAN	Acropol Quillan TDF Ministère de l'Intérieur	route de Coudons	11500	ENEDIS	D3
QUILLAN	EHPAD La Coustède	rue du Docteur Roueylou	11500	RMEE QUILLAN	S3
QUIRBAJOU	Acropol St Martin Lys – Ministère de l'Intérieur	Le village – site de St Martin Lys	11500	ENEDIS	D3
RENNES LES BAINS	Foyer d'accueil médicalisé Rennes les Bains	Grande Rue des Thermes	11190	ENEDIS	S3
RIBAUTE	Foyer d'accueil médicalisé Ribaute	Las Fachos – D212	11220	ENEDIS	S3
RIEUX MINERVOIS	EHPAD St Vincent de Paul	10 avenue du 24 Août 44	11160	ENEDIS	S3

RIEUX MINERVOIS	SSIAD	10 Av du 24 août 44	11160	ENEDIS	S3
ROQUEFEUIL	EHPAD Al Niu Del Roc	D829	11340	ENEDIS	S3
SAINT HILAIRE	EHPAD St Hilaire – Résidence du Lauquet	chemin du Plo	11250	ENEDIS	S3
SALLELES D'AUDE	EHPAD La Roque	450, rue de la Cave Coopérative	11590	ENEDIS	S3
SALLES D'AUDE	EHPAD Jules Seguela	chemin des Ormeaux	11110	ENEDIS	S3
SALZA	Acropol Mouthoumet Salza – Ministère de l'Intérieur	Route de Salza – Pic de Berle	11330	ENEDIS	D3
SAISSAC	EHPAD LAS FOUNTETOS	569 RUE BERNARD MARTIN	11310	ENEDIS	S3
SAISSAC	SAISSAC DU CABARDES	22 RUE JULES FERRY	11310	ENEDIS	S3
SIGEAN	Maison de repos - SA La Pinède	Domaine de Villefalse	11130	ENEDIS	S3
ST LAURENT DE LA CABRERISSE	Acropol St Laurent de la Cabrerisse – Ministère de l'Intérieur	antenne route de Tournissan	11220	ENEDIS	D3
ST MARCEL SUR AUDE	Maison de retraite "Lo Portanel"	rue DE L Alicante	11120	ENEDIS	S3
TALAIRAN	EHPAD l'Oustal	1 chemin Saint Vincent	11220	ENEDIS	S3
TREBES	EHPAD MADELEINE LES GARETS	AV PIERRE CURIE	11800	ENEDIS	S3
TREBES	Institut Thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) Millegrand	Domaine de Millegrand	11800	ENEDIS	S3
TREBES	Maison de retraite	Avenue Pierre Curie	11800	ENEDIS	S3
TUCHAN	EHPAD Le Clos des Vignes	LOTISSEMENT LA VIGNE	11350	ENEDIS	S3
VILLALIER	EHPAD Via MINERVA	1 rue Alphonse Daudet	11600	ENEDIS	S3
VILLASAVARY	SPASAD PIEGE ETS LAURAGAIS	42 RUE DU BARRY	11150	ENEDIS	S3



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

**Arrêté préfectoral N° 2022-0001 portant dérogation aux règles d'accessibilité aux
personnes handicapées**

**Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 164-1 à L 164-3 et R 164-3 ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur modifiant le code de la construction et de l'habitation et portant diverses dispositions relatives au code de l'urbanisme ;

VU le décret n° 2009-500 du 30 avril 2009 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public et des bâtiments à usage d'habitation ;

VU les arrêtés du 17 mai 2006 relatifs aux caractéristiques techniques relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées lors de la construction ou de la création d'établissements recevant du public, d'installations ouvertes au public, de bâtiments d'habitation ;

VU le décret n° 2007-1177 du 3 août 2007 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-047-0002 du 16 février 2011 portant renouvellement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-0001 portant renouvellement de la sous-commission accessibilité et modifié par arrêté préfectoral n° DDTM-SHBD-2021-002 du 09 mai 2021

VU le décret portant nomination de M. BONNIER Thierry en qualité de préfet de l'Aude à compter du 08 mars 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2021-087 donnant délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

VU la décision n° DDTM-MAJSP-2021-19 donnant subdélégation de signature à certains agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;

VU la demande d'autorisation de travaux N° AT 011 069 21 00074 déposée par Mme Virginie MIGNARD concernant la mise en conformité accessibilité d'un restaurant sur la commune de Carcassonne ;

VU la demande de dérogation liée aux impossibilités techniques présentées par Mme Virginie MIGNARD concernant la mise en conformité accessibilité de cet établissement ;

VU l'avis tacite **favorable** à cette demande de dérogation de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, en date du 18 janvier 2022;

Considérant :

1/ l'existence de toilettes situées au premier étage

2/ les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France pour la sauvegarde du patrimoine architectural

3/ les compensations proposées et mises en place par le demandeur

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La dérogation aux dispositions des textes susvisés concernant les règles d'accessibilité aux personnes handicapées est **accordée** à Mme Virginie MIGNARD.

ARTICLE 2 :

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif est de deux mois à compter de la publication ou de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

M. le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aude, M. le Maire de Carcassonne, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur désigné ci-dessus et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude.

Pour le préfet, et par délégation,

La Cheffe adjointe du Service Habitat
et Bâtiment Durables



21 JAN. 2022

Christine MARSILLE

**Arrêté n°DDETSPP-SPSE-2021- 030
portant avis de classement de la commission de sélection d'appel à projets pour la création
d'un foyer de jeunes travailleurs de 60 places à Carcassonne**

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment ses articles L 312-1, L 313-1-1, L 313-3, R.313-1 à R.313-10-2;

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové;

Vu le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du CASF ;

Vu le décret n°2015-951 du 31 juillet 2015 relatif aux foyers de jeunes travailleurs;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude ;

Vu la circulaire n°DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux;

Vu l'arrêté préfectoral n°DPPAT-BCI-2021-075 du 12 juillet 2021 portant avis d'appel à projets relatif à la création de 60 places en résidence habitat jeune/foyer jeunes travailleurs dans le département de l'Aude ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDETSPP-PSE-2021-214 du 2 décembre 2021 fixant composition de la commission de sélection d'appel à projet social, pour les projets autorisés par le Préfet de l'Aude;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aude.

ARRETE:

ARTICLE 1 : La commission d'information et de sélection d'appel à projets pour la création de 60 places en foyer de jeunes travailleurs (FJT) sur le département de l'Aude, qui s'est réunie le 16 décembre 2021, a rendu son avis.

ARTICLE 2 : Après examen du dossier présenté par la Fédération Audoise des Œuvres Laïques (FAOL), la commission d'appel à projets a émis un avis favorable à la création d'un foyer de jeunes travailleurs (FJT) de 60 places sur la ville de Carcassonne.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 20 JAN. 2022

Le Préfet,


Thierry BONNIER

Arrêté n°DDETSPP-SPSE-2021- 031
**autorisant la création d'un foyer de jeunes travailleurs de 60 places à Carcassonne, géré
par la Fédération Audoise des Œuvres Laïques (N°FINESS: 110786159)**

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment ses articles L 312-1 et suivants, L 313-1 et suivants; D 312-153-1 à 3, D 313-2 et suivants, D 313-11 et suivants;

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH), et notamment ses articles L 633-1 et suivants;

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du CASF ;

Vu le décret n°2015-951 du 31 juillet 2015 relatif aux foyers de jeunes travailleurs;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Hélène SIMON en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aude ;

Vu la circulaire n°DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'instruction n°DGCS/SD1A/2015/284 du 9 septembre 2015 relative au statut juridique des foyers de jeunes travailleurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DPPAT-BCI-2021-075 du 12 juillet 2021 portant avis d'appel à projets relatif à la création de 60 places en résidence habitat jeune/foyer jeunes travailleurs dans le département de l'Aude ;

Vu le projet déposé par la Fédération Audoise des Œuvres Laïques (FAOL) le 14 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projets autorisés par le Préfet de l'Aude, réunie le 16 décembre 2021;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture et de Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

ARRETE:

ARTICLE 1 :

L'autorisation prévue à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) est délivrée à l'association Fédération Audoise des Œuvres Laïques (FAOL – sise 22, rue Antoine Marty à Carcassonne – N°FINESS: 110786159) pour la création de 60 places en foyer de jeunes travailleurs (FJT) sur la commune de Carcassonne.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est délivrée pour une durée de 15 ans; son renouvellement est subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée au deuxième alinéa de l'article L 312-8 du CASF, dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du même code.

ARTICLE 3 :

La présente autorisation de création de places en FJT est réputée caduque, si elle n'a pas reçu de commencement d'exécution dans un délai de quatre ans à compter de sa notification, conformément aux dispositions des articles L 313-1 et D.313-7-2 du CASF.

ARTICLE 4 :

La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité, prévue à l'article L 313-6 du CASF, dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D 313-11 à D 313-14 du même code.

ARTICLE 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du FJT par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance du préfet de l'Aude, conformément à l'article L 313-1 du CASF. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 6 :

Cet établissement sera répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS).

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet soit de recours administratifs, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier ou via l'application Télérecours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le bénéficiaire ou de sa publication pour les tiers, conformément aux dispositions du code de justice administrative (R.421-1 à 7).

ARTICLE 8 :

Le Secrétaire Général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude et notifié au représentant légal de la Fédération Audoise des Œuvres Laïques (FAOL).

Carcassonne, le 20 JAN. 2022

Le Prefet,

Thierry BONNIER